

Votre Honneur un point que la présidence pourrait soumettre au comité de la procédure et de l'organisation lorsque le Règlement sera revu et rectifié. Il semble y avoir manifestement une anomalie à l'heure actuelle. Quoi qu'il en soit, j'expose cet argument. Je ne pense pas que cela affectera mon attitude, mais l'anomalie existe décidément. Comme c'est la première fois que l'occasion se présente, je dois en faire état dès maintenant car, sinon, on pourrait croire que nous acquiesçons à une pratique qui est franchement paradoxale.

**M. l'Orateur:** Je me demande s'il est nécessaire que le ministre commente la déclaration du député d'Edmonton-Ouest. Bien entendu, je ne veux pas le priver de son droit. C'est moi qui, au début, ai laissé entendre que tous les députés devraient pouvoir commenter ce rappel au Règlement. Nous pourrions peut-être consacrer la majeure partie de la journée à la question de procédure soulevée par le député d'Edmonton-Ouest, si c'est le sujet que les députés souhaitent discuter. A la réflexion, peut-être devrais-je inviter les députés à discuter pour l'instant de procédure s'ils veulent commenter le point soulevé par le député d'Edmonton-Ouest.

En premier lieu, je pensais que le député avait peut-être posé la question de façon abstraite pour mettre en garde la présidence et la Chambre. Il a laissé entendre que la présidence devrait peut-être prendre la question en délibéré. Même alors, cependant, je ne voudrais pas priver les députés de leur droit de commenter la question de procédure abordée par le député. La présidence donne la parole au ministre des Finances.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je veux simplement signaler cette occasion historique: une fois encore l'opposition considère que le budget est si parfait qu'elle ne veut pas en débattre.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh oh!

**L'hon. M. Benson:** Nous avons présenté un budget à la Chambre des communes. Le gouvernement doit avoir le droit de présenter des projets de loi ou un budget de temps à autre et de le soumettre à l'étude de la Chambre, même si l'opposition s'y refuse.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La discussion porte sur un rappel au Règlement.

**L'hon. M. Lambert:** Je souhaiterais que le ministre y participe.

**M. l'Orateur:** La présidence donnera la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre et ensuite au député de Peace River.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me suis réjoui un moment en voyant que le ministre des Finances cherchait à prendre part à ce débat de procédure et je me suis demandé ce qu'il aurait à dire. Il est manifestement passé à côté de la question de procédure.

**L'hon. M. Stanfield:** A part ça, quoi de neuf?

[L'hon. M. Lambert.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne parlerai que quelques instants. Je reconnais, à l'instar du député d'Edmonton-Ouest, que la question qu'il a soulevée est quelque peu hypothétique, mais il est parfois nécessaire de faire une telle mise en garde. La position du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) me paraît relativement simple et directe. Si l'article 60(3) du Règlement permet de proposer une seconde fois dans la même session la même motion, savoir que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, il devrait être permis au besoin de proposer des amendements à cette motion dans les mêmes termes employés auparavant. Je crois que c'est là le fond de la question de procédure qui est soulevée.

• (12.10 p.m.)

Pour ma part, je dois concéder, bien sûr, que le Règlement permet de présenter deux budgets au cours de la même session. Le ministre n'a absolument rien compris. Il a cru que nous tentions d'éviter ce débat. Il peut bien arriver qu'en proposant des amendements, nous voulions reprendre certaines critiques que nous avons faites lors du dernier budget. En l'occurrence—et Votre Honneur comprendra que nous ne pouvons mettre la dernière main à nos amendements avant de savoir ce que le porte-parole de l'opposition officielle a l'intention de proposer—si nous devons aborder les mêmes sujets que dans le débat antérieur, nos amendements devraient, à mon avis, être jugés recevables, car même s'ils étaient libellés comme la première motion, ils constitueraient en fait une nouvelle motion.

D'accord, la Chambre peut avoir approuvé par erreur la politique budgétaire du gouvernement la dernière fois que la motion a été débattue, mais nous avons encore le droit d'en signaler les lacunes. Comme l'a affirmé Votre Honneur, il s'agit d'une question hypothétique, mais je crois que l'objection est motivée et je formule la même opposition.

**M. l'Orateur:** Le ministre a déjà parlé du rappel au Règlement. S'il veut l'invoquer à son tour, il peut le faire, mais nous tenterons tout d'abord d'examiner l'objection dont nous sommes saisis.

**M. Baldwin:** Je voudrais traiter du rappel au Règlement dont a parlé mon honorable ami d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je suis d'accord avec lui. Il a parlé comme je l'aurais fait et beaucoup plus succinctement que moi sans doute. Je voudrais simplement faire remarquer que cette situation pourrait se produire très fréquemment lorsqu'on a affaire à un ministre des Finances qui est une catastrophe personnifiée.

**M. l'Orateur:** Avant de permettre au ministre des Finances d'en appeler au Règlement, je voudrais dire quelques mots du rappel au Règlement invoqué par l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Je persiste à croire que même si le rappel au Règlement est peut-être valable, il reste encore hypothétique.

Le député soutient que si on présente, plus tard, un amendement qui peut être le même que celui qui a été